



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des ostréiculteurs

Question orale n° 788

Texte de la question

M. Yannick Haury interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la mer et de la biodiversité, sur les difficultés rencontrées par les ostréiculteurs dans le Pays de Retz, qui ont été confrontés à des fermetures successives en raison de contaminations bactériologiques causées par des pluies abondantes et la saturation des stations d'épuration. Il souhaiterait connaître les mesures d'accompagnement que le Gouvernement met en place pour soutenir ce secteur d'activité en crise économique.

Texte de la réponse

OSTRÉICULTURE DANS LE PAYS DE RETZ

Mme la présidente . La parole est à M. Yannick Haury, pour exposer sa question, no 788, relative à l'ostréiculture dans le pays de Retz.

M. Yannick Haury . Je souhaite me faire le porte-voix des ostréiculteurs du pays de Retz, qui s'inquiètent pour leur avenir. En effet, au moment des fêtes de fin d'année, puis au printemps, ils sont tombés sous le coup d'interdictions de vente successives de leurs productions.

Les fermetures répétées de vingt-huit jours des zones conchylicoles, non seulement dans ma circonscription mais aussi en Vendée, en Bretagne, en Normandie ou dans le bassin d'Arcachon, sont le résultat de contaminations par un norovirus, consécutives aux pluies abondantes et à la saturation des stations d'épuration. Elles ont eu des conséquences économiques très importantes pour les producteurs d'huîtres.

L'impact des arrêtés est tel qu'il me semble primordial de laisser au préfet la possibilité de mieux prendre en compte les situations locales. Force est de constater que cela a suscité une méfiance chez les consommateurs – ils ont acheté moins d'huîtres, même lorsqu'elles satisfaisaient aux normes sanitaires.

Le Gouvernement s'est engagé sur un principe clair, que je salue : les ostréiculteurs n'ont pas à payer l'addition si les eaux sont de mauvaise qualité. Mais encore faut-il traduire ce principe concrètement.

Quelles mesures faut-il prendre pour moderniser les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration afin que cette situation ne se reproduise pas, ou de manière la plus contenue possible ? Est-il envisageable de financer la construction de bassins équipés pour mettre à l'abri l'ensemble des coquillages ? Comment le Gouvernement entend-il accompagner et soutenir ces professionnels confrontés à une crise économique majeure ?

Mme la présidente . La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la ville et de la citoyenneté.

Mme Sabrina Agresti-Roubache, *secrétaire d'État chargée de la ville et de la citoyenneté*. L'ostréiculture est une filière d'excellence, sa production est reconnue mondialement pour sa qualité. Pour mieux la protéger, le Gouvernement a souhaité qu'elle soit qualifiée d'« intérêt général majeur » à l'article 1er du projet de loi d'orientation agricole, sur lequel votre assemblée se prononcera par un vote solennel cet après-midi.

Cette filière a subi une crise majeure cet hiver, en pleines fêtes de fin d'année. Pour certains producteurs, cela représente une perte de 70 % du chiffre d'affaires annuel. Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la mer et de la biodiversité, l'a rappelé ici même : les producteurs ne sont pas responsables de la crise, ils en sont les victimes ; à ce titre, ils n'ont pas à en payer l'addition. C'est une évidence, mais cela va toujours mieux en le disant.

Le Gouvernement veille à ce que les collectivités mettent en conformité leur système d'assainissement et leurs réseaux pluviaux de manière à éviter les phénomènes de surverse, à l'origine des contaminations. Les contrats de plan État-région seront mobilisés et renforcés en conséquence, à l'instar des 2,5 millions d'euros financés par l'État pour le bassin d'Arcachon. Les actions coordonnées avec les agences de l'eau seront également soutenues : le secrétaire d'État a annoncé en avril la conclusion d'un contrat de territoire Eau et Climat en Gironde ; 10 millions d'euros permettront ainsi de réaliser les investissements nécessaires dans les bassins versants. Enfin, en vertu des missions qui lui sont dévolues en matière de police de l'eau, l'État veille à la conformité des systèmes d'assainissement et s'assure que les collectivités exercent leur pleine et entière responsabilité en la matière.

À court terme, il faut redonner confiance aux consommateurs. Le Gouvernement a fléché une aide de 500 000 euros pour soutenir les opérations de communication de la filière.

En outre, nous nous sommes engagés à ce que les conchyliculteurs touchés par les fermetures bénéficient d'une exonération de redevance domaniale, accordée au niveau départemental. Nous avons aussi obtenu des banques le principe d'un rééchelonnement des dettes, pouvant inclure jusqu'à une année de différé de paiement, ou des prêts de trésorerie à taux préférentiel. Enfin, le Gouvernement a déposé auprès de la Commission européenne, en lien avec les professionnels, une demande d'aide exceptionnelle pour compenser les pertes économiques des entreprises et mieux anticiper les prochaines crises.

Il soutient par ailleurs le développement d'outils prédictifs de suivi de la qualité des eaux, comme le projet Copernic porté par l'Ifremer – Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer – et le CNRS – Centre national de la recherche scientifique.

Vous le voyez, monsieur le député, le Gouvernement entend donner à la filière conchylicole tous les moyens possibles pour qu'elle traverse cette conjoncture difficile qui, nous l'espérons, n'est que passagère.

Mme la présidente . La parole est à M. Yannick Haury.

M. Yannick Haury . Je vous remercie pour ces éléments de réponse et ces actions qui, je l'espère, protégeront cette filière d'excellence.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Haury](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (9^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 788

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Mer et biodiversité

Ministère attributaire : Mer et biodiversité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#)

Réponse publiée le : 29 mai 2024, page 4417

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 mai 2024](#)